



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement

Préambule :

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

Où trouver des informations sur Natura 2000 ?

Vous pouvez contacter le service en charge du traitement de votre demande de déclaration, d'autorisation ou d'approbation.

Vous pouvez également contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou le Service Eau et Biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

De nombreuses informations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Centre :

- Liste des sites Natura 2000 de la région Centre par commune :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_Psic.html (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_zps.html (ZPS)
- Fiches descriptives, cartes et documents d'objectifs des sites Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#N20000_DH (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#Natura2000_DO (ZPS)
- Carte interactive des zonages sur la nature (carmen) :
http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map
- Fiches descriptives des milieux et espèces Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Fiches_habitats/liste_habitats.html (directive « Habitats »)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_oiseaux/oiseaux_zps.html (directive « Oiseaux »)

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :

STATUT JURIDIQUE : [COLLECTIVITE](#)

(particulier, collectivité, société, autre...)

NOM et PRENOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :

[SMAR Loir 28](#)

ADRESSE : [72, rue de Chartres – 28 800 BONNEVAL](#)

TELEPHONE : [02 37 45 82 00](#)

TELECOPIE : _____

EMAIL : direction@smar-loir28.fr

NOM, PRÉNOM et QUALITÉ du responsable du projet pour les personnes morales :

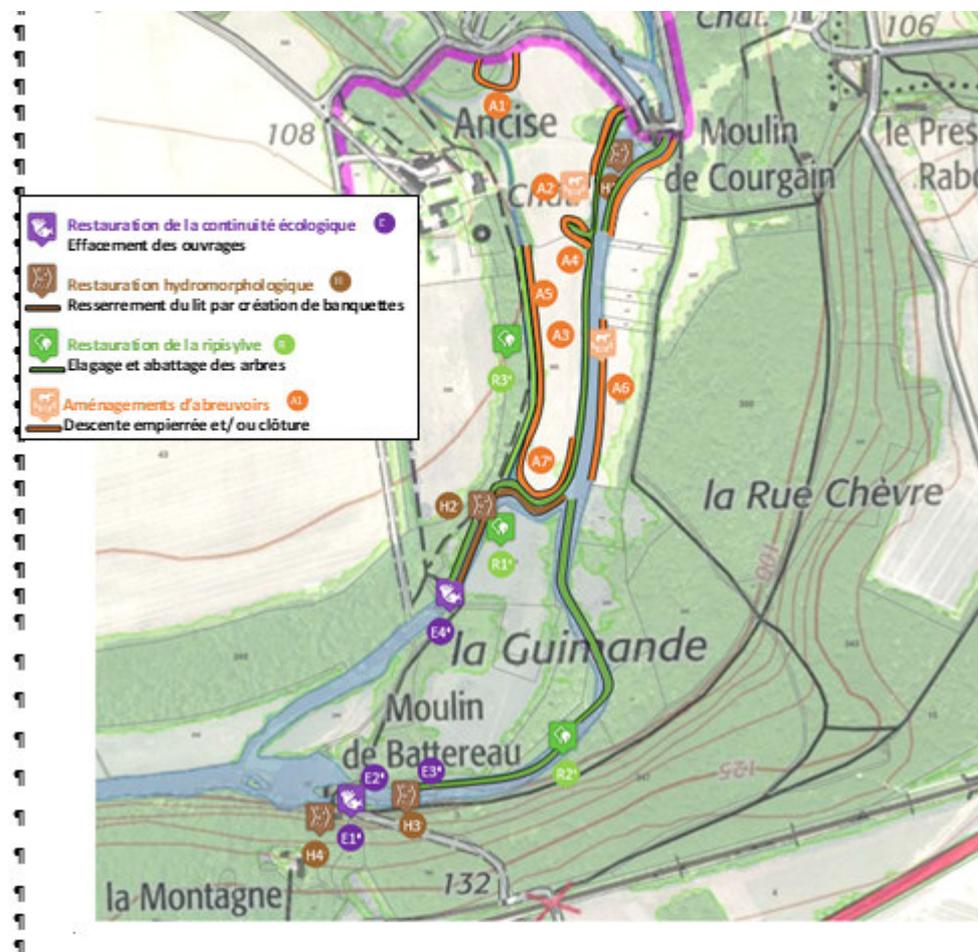
[Patrick MARTIN, Président du SMAR Loir 28](#)

1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.

Travaux de restauration écologique du Loir au moulin de Batterau : démantèlement d'ouvrages, restauration hydromorphologique par recharge granulométrique, restauration de la végétation des berges par abattage et élagage, aménagement d'abreuvoirs et pose de clôture.



- H1 Restauration-hydromorphologique-du-Loir-au-moulin-de-Courgain
- A1 Aménagements-d'abreuvoirs-et-pose-de-clôtures
- E1 Démantèlement-du-vannage-principal-de-Batterau
- E2 Démantèlement-de-la-vanne-ouvrière
- H4 Amélioration-hydromorphologique-du-Loir-en-aval-du-vannage-de-Batterau
- E3 Démantèlement-du-vannage-latéral
- H3 Amélioration-hydromorphologique-par-régalage-des-sédiments
- E4 Maintien-du-déversoir-latéral
- R2 Restauration-de-la-ripisylve-du-Loir
- E4 Effacement-du-vannage-de-la-Guimande
- R1 Restauration-de-la-ripisylve-du-Loir-/le-bras-de-la-Guimande
- R3 Restauration-de-la-ripisylve-du-faux-Loir
- H2 Restauration-hydromorphologique-du-Bras-de-la-Guimande

Localisation générale :

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : CLOYES – LES-TROIS-RIVIERES

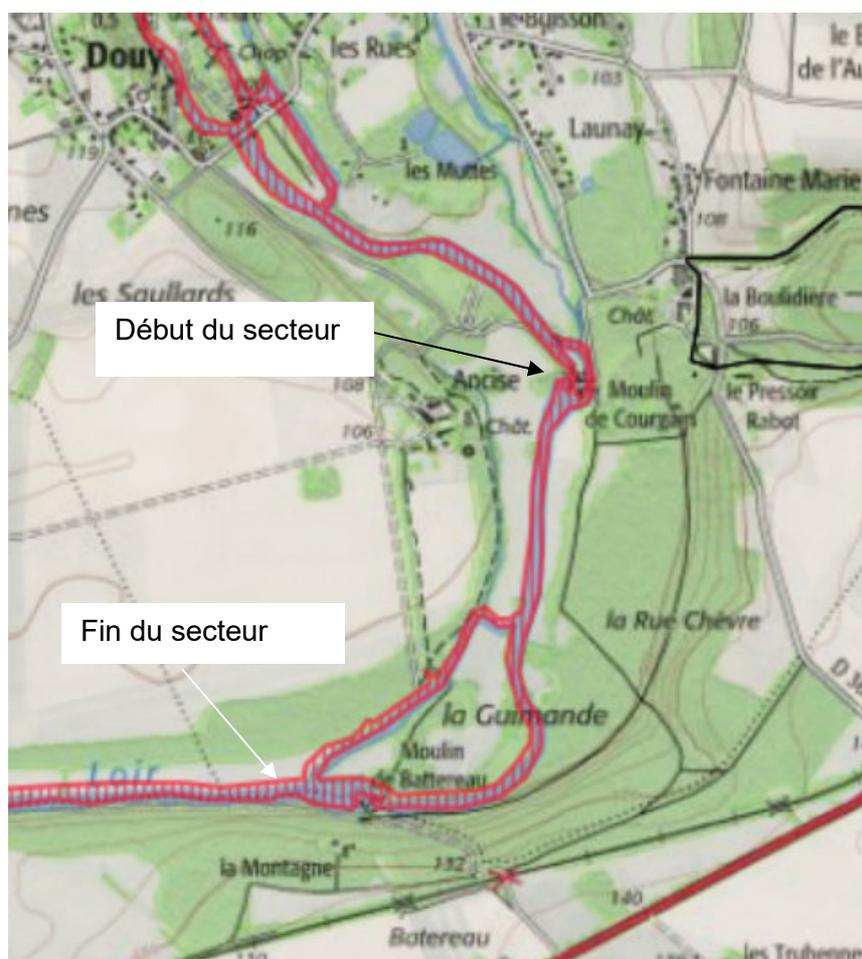
LIEU(X)-DIT(S) : DU MOULIN DE COURGAIN AU MOULIN DE BATTEREAU

A L'INTERIEUR DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :
Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun (FR2400553)

A PROXIMITE DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail www.geoportail.fr peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).

La figure suivante localise l'emprise globale du projet. Les zones Natura 2000 concernées sont représentées en vert et rouge hachuré.



👁 **Natura 2000 - Directive Habitats (ZSC)**

▨▨▨▨ Natura 2000 - Directive Habitats (ZSC)

👁 **Natura 2000 - Directive Oiseaux (ZPS)**

▨▨▨▨ Natura 2000 - Directive Oiseaux (ZPS)

Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : 23,9 ha
(préciser l'unité de mesure : m², ha, etc.)

Contenance totale des parcelles portant des aménagements mais l'intégralité des surfaces des parcelles ne sont pas concernées par les aménagements.

LINEAIRE TOTAL CONCERNE PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION : 1,5 km du moulin de Courgain à l'aval du moulin de Battereau

NOMBRE PREVU DE PARTICIPANTS : 0
(dans le cas de manifestations sportives ou culturelles)

SURFACES CONCERNÉES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT : 6 207 m²
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées, etc.)

Restauration du lit mineur 6 207 m²

LINEAIRES CONCERNES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travail en cours d'eau ou fossés, etc.)

Restauration de la végétation des berges : 2 569 ml de rives

Restauration du lit mineur : 635 ml de cours d'eau

Aménagement d'abreuvoirs : 5 unités de 4 m de long soit 20 ml de rives

Clôture 915 ml

Retrait de protection de berge : 15 ml

Effacement d'ouvrage / démolition de maçonneries : 68 ml

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.

Les travaux sont planifiés en 3 phases :

- Phase 1 : travaux d'effacement des ouvrages à réception des autorisations réglementaires et de financement – Octobre / Novembre 2021
- Phases 2 : travaux de restauration de la végétation des berges au cours de l'hiver 2021 / 2022 pour limiter les impacts sur les insectes et l'avifaune. S'ils ne pouvaient être réalisés à cette date, ils seront programmés à compter du 22 ou 29 août 2022.
- Phase 3 : travaux de restauration hydromorphologiques et collatéraux – Septembre 2022 après les crues hivernales permettant au Loir de retrouver un certain équilibre avant ceux-ci.

Les travaux de restauration hydromorphologiques seront réalisés en dehors des périodes de reproduction du brochet et de ses espèces d'accompagnement.

2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

Espèces présentes sur le site (source inventaire Faune Flore Eure-et-Loir-Nature)

Dans le cadre du contrat territorial du Loir amont, l'association Eure-et-Loir Nature a réalisé un inventaire faune-flore sur l'ensemble de la zone d'étude pour identifier les espèces présentes.

3 sorties ont été réalisées pour la flore, les odonates et les rhopalocères : les 23 avril, 8 juin et 21 juillet 2021.

4 sorties ont été effectuées pour les oiseaux : les 2 avril, 23 avril, 8 juin et 19 juillet 2021.

Les principales espèces recensées sont les suivantes. Le rapport complet est joint au présent formulaire.

186 espèces végétales ont été recensées dont 49 indicatrices de zones humides. 12 espèces patrimoniales ont été inventoriées. Elles sont les suivantes :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de rareté en Eure-et-Loir	Déterminance ZNIEFF	Protection régionale
<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé	AR		
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	AR		
<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	AR	Déterminante ZNIEFF	
<i>Carex acuta</i>	Laîche aigue	R		
<i>Crepis vesicaria</i>	Crépis à feuilles de pissenlit	AR		
<i>Cyperus longus</i>	Souchet long	RR	Déterminant ZNIEFF	
<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux seigle	R		
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot noueux	RR		
<i>Ranunculus fluitans</i>	Renoncule flottante	RR		
<i>Rubus idaeus</i>	Framboisier	AR		
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	AR	Déterminant ZNIEFF	Protégé en région
<i>Viola canina</i>	Violette des chiens	AR	Déterminante ZNIEFF	

(AR : assez rare – R : rare – RR : Très rare)

6 espèces de papillons ont été recensées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut liste rouge région Centre	Déterminance ZNIEFF
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LC	
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	

14 espèces d'odonates ont été déterminées dont 3 patrimoniales : l'Agrion de mercure, la Grande Aesche et l'Anax napolitain.

Tableau 5. Liste des espèces d'odonates recensées sur le site d'étude (LC : préoccupation mineure, NT : quasi-menacé et CR : en danger critique)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut liste rouge nationale	Statut liste rouge région Centre	Autres protections
<i>Aeshna grandis</i>	Grande Aesche	LC	CR	Déterminante ZNIEFF
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	LC	
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	LC	NT	
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC	
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	LC	LC	
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	LC	NT	Protection nationale – Inscrit à l'annexe II à la DHFF
<i>Erythromma lindenii</i>	Naïade aux yeux bleus	LC	LC	
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire	LC	LC	
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	LC	LC	
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	LC	LC	
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	LC	
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum sanguin	LC	LC	

43 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur la zone d'étude dont 10 espèces quasi-menacées (NT), vulnérables (VU) ou en danger (EN) dans les listes rouges nationales et régionales.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut liste rouge France métropolitaine	Statut liste rouge région Centre	Protection nationale	Déterminance ZNIEFF
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	NT	EN	PN article 3	Déterminant ZNIEFF
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	LC	PN article 3	Déterminant ZNIEFF
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	NT	LC	PN article 3	Déterminante ZNIEFF
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	LC	VU	PN article 3	Déterminant ZNIEFF
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	LC	PN article 3	
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	NT	NT	PN article 3	Déterminante ZNIEFF
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	NT	EN	PN article 3	Déterminant ZNIEFF
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	VU	NA	PN article 3	
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	NT	PN article 3	Déterminante ZNIEFF
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	NT	LC	PN article 3	

2 espèces de reptile ont été contactées.

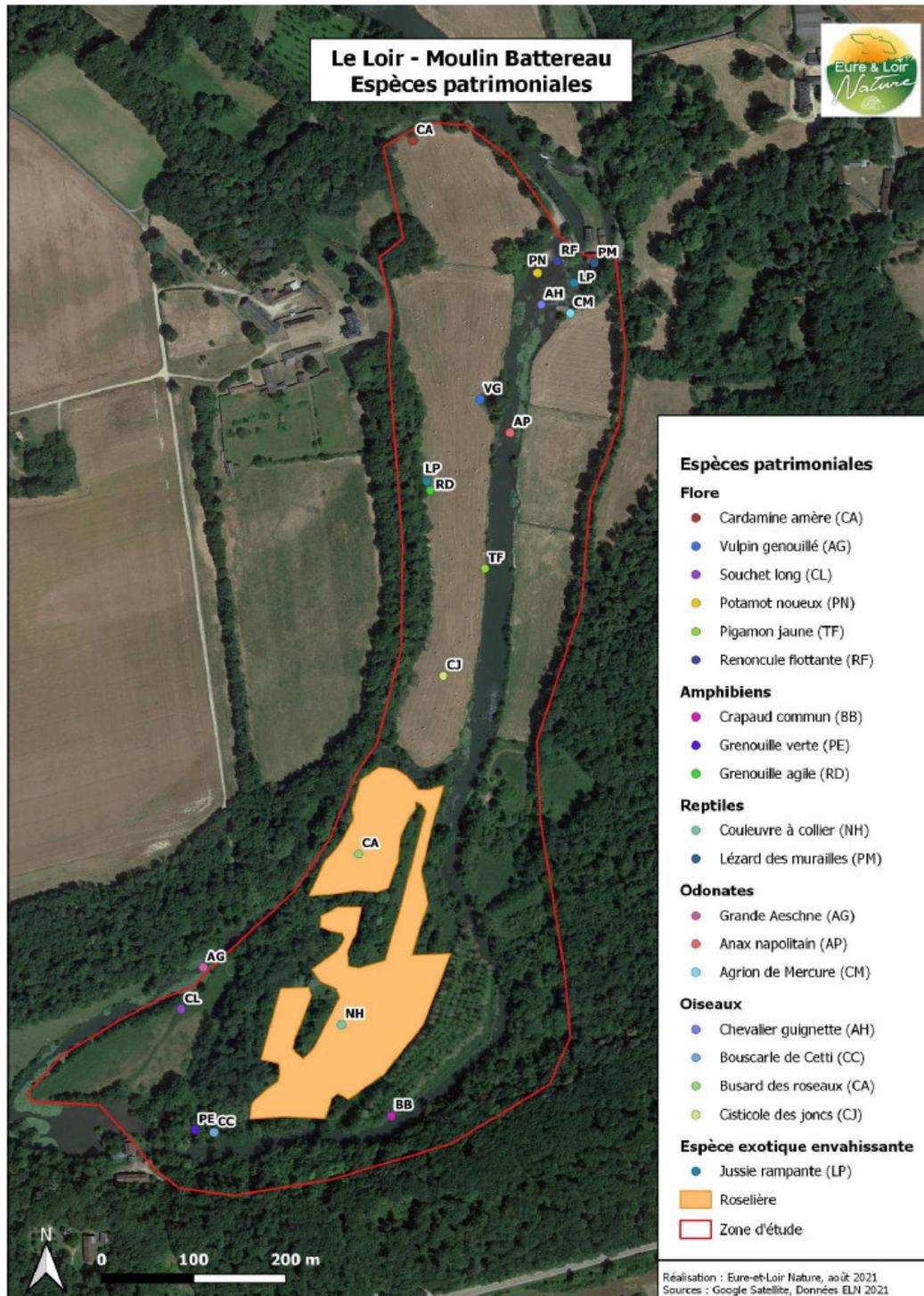
Tableau 6. Espèces de reptiles recensées, leur statut de menace dans la liste rouge régionale (LC : préoccupation mineure) et leur protection nationale (PN : protection nationale).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut liste rouge région Centre	Protection nationale
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	LC	PN article 2
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	PN article 2

3 espèces d'amphibiens ont été observées.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut liste rouge région Centre	Protection nationale
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	PN article 3
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	LC	PN article 4
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	PN article 2

Carte de localisation des espèces à enjeux – Le Loir – Moulin Battereau

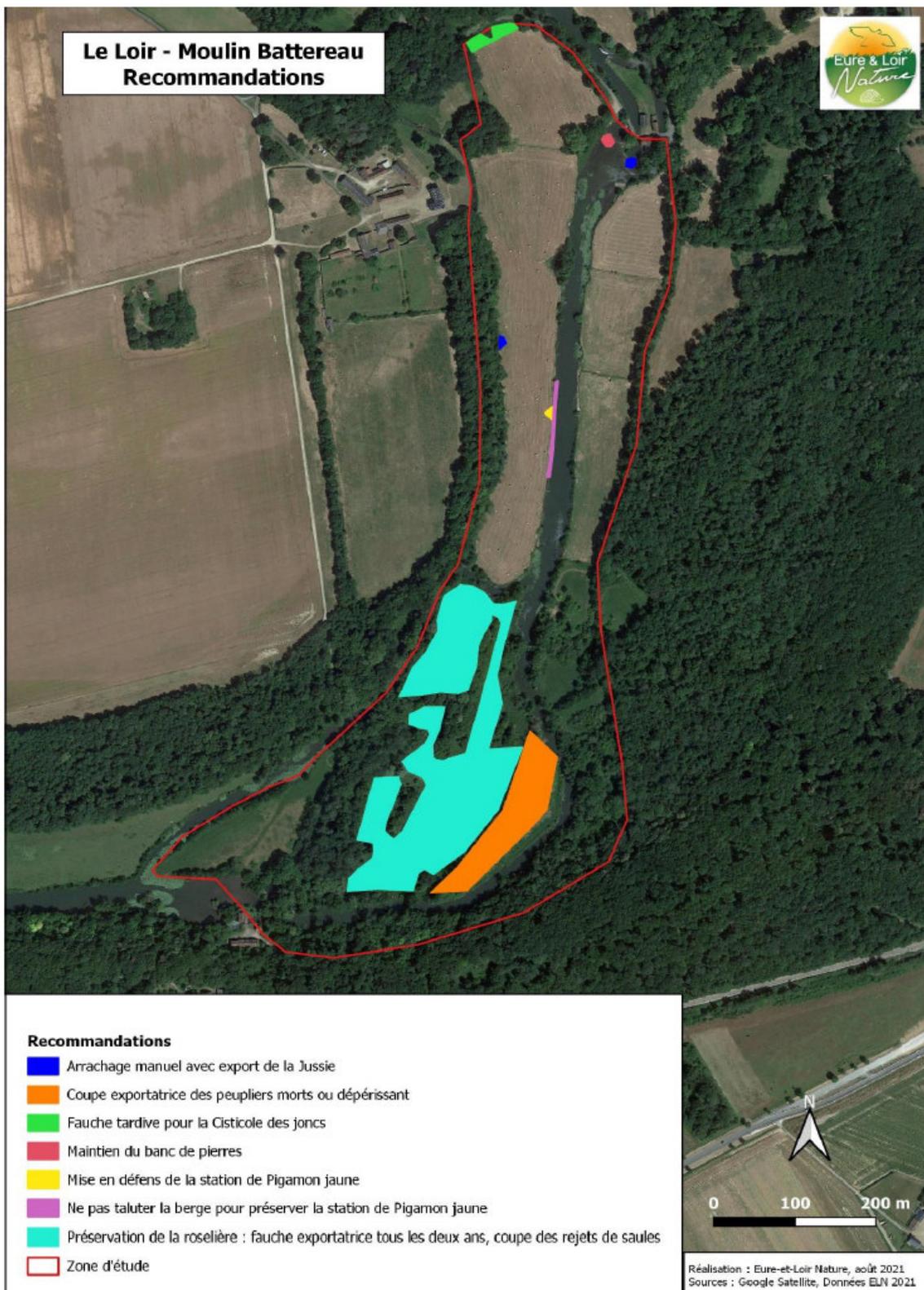


Recommandations réalisées par Eure-et-Loir-Nature

Plusieurs espèces protégées et/ou patrimoniales ont été contactées sur la zone d'étude. Des mesures particulières devront être prises pour les préserver lors des travaux :

- La **mise en défens** des stations de plantes patrimoniales ;
- **Limitier les interventions sur les portions de berges riches en végétation aquatique et rivulaire ;**
- **Ne pas planter d'arbres** sur les rives du cours d'eau bordant les prairies ;
- De préférence, **réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction et d'émergence** des espèces, entre avril et septembre. Si cela est impossible, **être vigilant** lors des travaux.

		Nb	Préconisations
FLORE	Espèces patrimoniales	11	Mettre en défens les stations d'espèces Ne pas taluter les berges à proximité de la station de Pigamon jaune.
	Roselière	1	Connaître le niveau d'eau après travaux Si assèchement avéré, mettre en place une fauche hivernale avec export tous les 2 ans. Coupe des rejets d'arbres et d'arbustes.
	Espèce exotique envahissante	1	Arrachage manuel avec exportation de la Jussie rampante
FAUNE	Lépidoptères	6	Aucune
	Odonates	14	Préservation des berges riches en végétation aquatique et rivulaire. Ne pas planter d'arbres en rive droite du cours d'eau. Réaliser les travaux de reprofilage en dehors des périodes d'émergence et de reproduction des espèces entre juin et septembre.
	Reptiles (pas d'inventaire spécifique de réalisé)	2	Etre vigilant lors des travaux. Intervenir sur les berges dans une seule direction pour permettre la fuite des individus. Laisser une partie de la végétation sur les berges dans les secteurs où les espèces ont été contactées. Maintenir en place les souches, les tas de bois et les pierriers.
	Amphibiens (pas d'inventaire spécifique de réalisé)	3	Etre vigilant lors des travaux. Intervenir sur les berges dans une seule direction pour permettre la fuite des individus.
	Mammifères (pas d'inventaire spécifique de réalisé)	3	Lutter contre le ragondin. Vérifier la présence de cavités. Préserver les arbres à cavités.
	Oiseaux	43	Conserver les îlots de pierres apparus dans le lit du cours d'eau. Faucher tardivement une partie des prairies. Vérifier la présence d'aire de repos. Préserver l'arbre de l'abattage s'il est utilisé comme aire de repos. Réaliser les travaux en dehors de la période de reproduction des espèces.



Incidence des travaux, mesures mises en œuvre pour éviter, compenser et réduire

Les travaux consistent à restaurer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau. Leur incidence sur le milieu est donc positive. Toutefois, certaines précautions doivent être prises pour ne pas impacter les espèces patrimoniales présentes. C'est pourquoi, ils ont été définis dans le respect des recommandations formulées par Eure-et-Loir-Nature. Elles sont les suivantes :

- Le confortement de l'îlot au moulin de Courgain sera réalisé en graves afin de favoriser l'habitat du chevalier Guignette,
- Les berges abruptes seront maintenues pour favoriser le martin pêcheur : elles seront talutées en pente douce uniquement au droit du vannage de la Guimande qui sera démantelé (environ 68 ml) et au niveau de la banquette prévue en rive gauche en aval de Courgain sur 110 ml (accès à l'eau aux pêcheurs).
- Il n'est pas prévu de travaux au niveau de la roselière ni d'y circuler.
- L'exploitant agricole de la parcelle présentant du pigamon jaune a été rencontré : il évitera de faucher la station avant la montée à graine de la plante. Une zone non fauchée sera également préservée au niveau de l'abreuvoir A1 pour favoriser la cisticole des joncs.
- Il n'est pas prévu de démanteler le déversoir du moulin de Battereau pour préserver les amphibiens.
- La restauration de la végétation des berges sera réalisée en dehors des périodes d'émergence et de reproduction des espèces d'odonates (entre juin et septembre). Cette remise en état va permettre une ouverture du milieu favorable à ces espèces.
- Avant son abattage, les techniciens de rivières du SMAR Loir 28 ainsi que les agents de l'entreprise en charge des travaux, vérifieront que l'arbre ne présente pas de cavités. Si tel était le cas, l'arbre sera conservé sur pied et sécurisé (coupe en totem ou simple élagage).

Ces recommandations techniques précises permettront de ne pas altérer ni la qualité des habitats ni les espèces protégées présentes. Au contraire, les travaux contribueront à restaurer la continuité écologique du cours d'eau.

Le dérangement de la faune par le bruit des engins est la principale nuisance de ce chantier qui reste toutefois limitée à 1 mois.

Afin d'éviter les dépôts de **matières en suspension en aval de la zone de travaux**, des bottes de pailles ou tout dispositif équivalent sera installé afin de les filtrer.

Les **conditions d'accès** au chantier par les engins seront définies au préalable avec les riverains afin de ne pas dégrader les terrains. Les travaux seront réalisés après une période sèche d'au moins dix jours pour éviter les dégradations des sols. Ces travaux seront réalisés dans le respect des cycles biologiques des espèces recensées soit en octobre / novembre 2021 et en septembre 2022.

Pour réaliser les travaux, la pelle mécanique descendra dans le lit du cours d'eau :

- au moulin de Courgain pour procéder aux opérations de restauration hydromorphologique,
- en passant à gué du vannage de la Guimande au vannage latéral de Battereau afin de procéder au démantèlement des ouvrages (seul accès).

La jussie présente au moulin de Courgain sera préalablement arrachée manuellement par les techniciens de rivières du syndicat. La pelle mécanique veillera à ne pas se déplacer sur les stations de renoncules flottantes présentes à Courgain.

À tout moment, les eaux restituées ne doivent nuire ni à la vie du poisson, ni à sa reproduction conformément à l'article L.432-2 du Code de l'Environnement.

Cette zone Natura 2000 étant animée par l'association Hommes et Territoire, avant la réalisation des travaux, une visite sur site sera organisée avec l'animateur de l'association pour prendre connaissances des recommandations et des précautions à prendre. En général, il est demandé de conserver les arbres creux ou de mettre les vieux arbres en totem pour préserver les populations de Chauve Souris.

Les actions seront réalisées dans le respect de la Charte Natura 2000.

Milieus présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.

- zone urbanisée ou construite
- routes et accotements
- autre milieu artificialisé (*préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.*)

- jardin, verger, zone maraîchère, vigne
- grande culture
- friche
- jachère
- prairie (*préciser si possible pré de fauche ou pâture*) – *Les engins de chantier passeront par les prairies et bois pour accéder au bord de la rivière. Le nombre de passage sera limité au maximum pour ne pas endommager les terrains.*

- autre milieu ouvert (*préciser si possible : lande, fourré, etc.*)

- forêt de feuillus
- forêt de résineux
- forêt mixte
- plantation de peupliers
- bosquet
- haie (*préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.*)

- vieux arbres (*préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.*)

- cours d'eau (*préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.*)

- plan d'eau (*préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs*)

- mare (*préciser si possible si elle est végétalisée ou non*)

- fossé
- autre zone humide (*préciser si possible : roselière, tourbière, etc.*)

- autre milieu (*préciser si possible : grotte, falaise, etc.*) *grotte et coteau calcaire*

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).

Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.

destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

Préciser : Abattage d'arbre pour remettre en état la ripisylve

détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...

Préciser : Passage des engins lors de la phase chantier. La végétation au sol sera aplatie. Il n'y aura pas de coupe de la strate herbacée. La destination des terrains reste inchangée.

détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

Préciser :

détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enrichissement...

Préciser :

perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

Préciser : Les perturbations potentielles sont liées au bruit lors de la réalisation des travaux. Il n'y aura pas de rupture du corridor écologique au contraire il sera favorisé par l'effacement des ouvrages

3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?

NON : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

OUI : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

Commentaires éventuels :

L'inventaire faune-flore réalisé par Eure-et-Loir Nature avant travaux est joint à la présente déclaration.

Les préconisations qui seront respectées pendant les travaux figure dans celui-ci.

Fait à : Bonneval

Le : 25 août 2021

Signature :


SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR
BONNEVAL - EURE ET LOIR